

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

211x20

REMBOURSEMENT DIFFÉRENCE TARIFAIRE 1ère et 2ème LOCATION SALLE SIMONE DARTIGUES ASSOCIATION ROCK EVASION

La délibération 318x15 du 21 décembre 2015 fixe les tarifs de la location de la salle Simone Dartigues et notamment aux associations en précisant : 70€ pour une première location et 140€ pour une deuxième location.

L'association Rock Évasion, représentée par M.Serge Castelbon a cette année louée deux fois la salle Simone Dartigues :

- 1ère location déposée au service Culture : le 02 mai 2020 avec versement des arrhes de 21€
- 2ème location déposée au service Culture : le 22 février 2020 avec versement d'un solde de 140€

Il est précisé au Conseil Municipal que la manifestation du 22 février a été effective.

La manifestation du 02 mai a été annulée en raison de la crise sanitaire et reportée par l'association au 12 décembre 2020.

Toutefois, au vu du protocole sanitaire mis en place, l'association Rock Évasion a souhaité annuler sa manifestation du 12 décembre.

Ainsi, par délibération 130x20 du 24 septembre 2020 le Conseil Municipal a décidé du remboursement de 21€ à l'association.

Par conséquent, la seule location de l'association Rock Évasion sur l'année 2020 a été celle du 22 février dont le montant versé a été celui d'une seconde location.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal le remboursement de 70€ à l'association Rock Évasion correspondant à la différence entre un tarif 1ère location et un tarif 2ème location.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire,

- DÉCIDE de rembourser la somme de 70€ à l'association Rock Évasion

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI